

# La moitié des deux millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés est valorisée en Normandie

Insee Analyses Normandie • n° 142 • Juin 2025



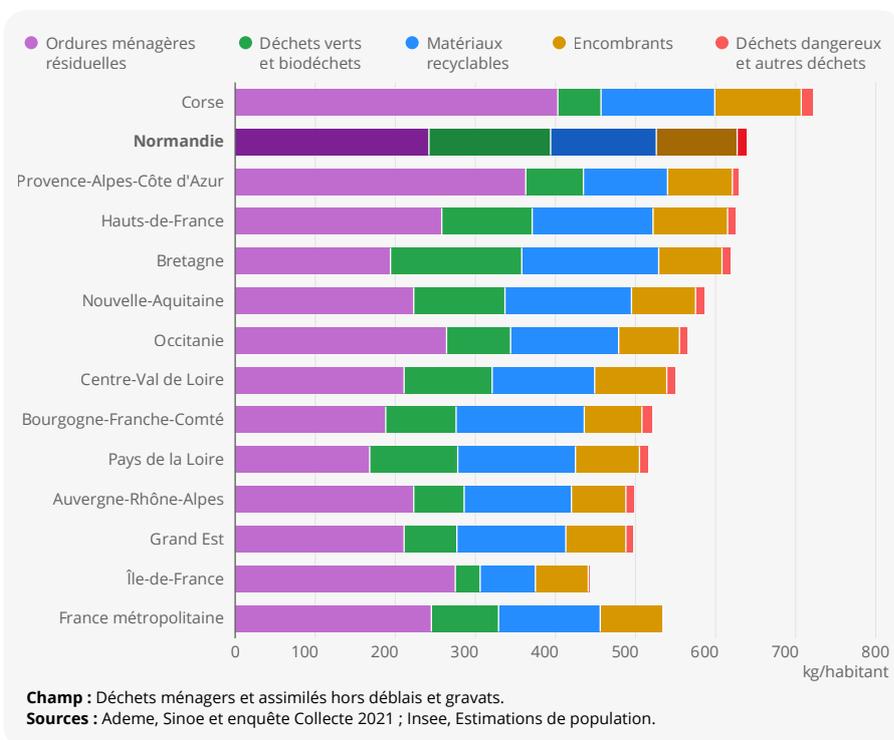
En Normandie, plus de deux millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés en 2021. Avec 639 kg par habitant et par an, la quantité de déchets dépasse de 17 % la moyenne métropolitaine. Celle des ordures ménagères résiduelles reste équivalente. Au cours des dix dernières années, le tri s'est intensifié, entraînant une hausse de 15 % des collectes séparées et de 34 % des dépôts en déchèterie. Près de la moitié des déchets ménagers de la région sont désormais valorisés, soit par recyclage des matériaux, soit par valorisation organique (compost, biogaz). La production de déchets par habitant varie fortement d'une intercommunalité à l'autre, avec des volumes souvent plus élevés dans les zones touristiques du littoral.

## Avec 639 kg par habitant, une quantité de déchets ménagers importante en Normandie

La gestion des déchets est au cœur de la transition écologique et un enjeu majeur pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Dans cette optique, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 avait fixé trois principaux objectifs à l'horizon 2020 : la réduction de la production de **déchets ménagers et assimilés (DMA)** de 10 % par rapport à 2010, un taux de valorisation d'au moins 55 % de ces DMA et l'extension de la **tarification incitative** à 30 % de la population.

En 2021, 2,13 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, hors déblais et gravats, ont été collectés en Normandie, soit 5,8 % du total métropolitain, une part légèrement supérieure à son poids démographique (5,1 %). Avec 639 kg par an par habitant, la Normandie se place parmi les régions les plus productrices de DMA ► **figure 1**, loin derrière la Corse (722 kg/hab.) mais au niveau des Hauts-de-France (640 kg/hab.), de Provence-Alpes-Côte d'Azur (638 kg/hab.) et de la Bretagne (623 kg/hab.). Même si le poids du tourisme est, en Normandie moins élevé que dans ces régions elle attire aussi de nombreux touristes et avec sa longue façade littorale des propriétaires de résidences secondaires. Ces usagers, non résidents, contribuent à augmenter la quantité de déchets produite sur le territoire régional.

## ► 1. Déchets ménagers et assimilés collectés selon les régions et par type de déchets



La quantité plus élevée de déchets par habitant en Normandie qu'au niveau métropolitain (91 kg de plus) est principalement due aux déchets verts et biodéchets (+68 kg par an par rapport à la moyenne nationale) et aux encombrants (+24 kg). La Normandie se classe ainsi au deuxième rang des régions pour ces deux

types de déchets, derrière la Bretagne et la Corse respectivement. Les différences entre régions en termes de quantité de déchets et de répartition par type peuvent être dues à de nombreux facteurs : nature des logements, **niveau de vie**, poids du tourisme, etc. Ainsi, l'importante quantité de déchets verts en Normandie peut

s'expliquer, en partie, par la proportion de maisons individuelles (66 % des logements en Normandie contre 55 % en France métropolitaine), souvent dotées d'un jardin, et plus globalement par la forte présence de surfaces enherbées [FranceAgriMer, 2015 ► [pour en savoir plus](#)]. Malgré une quantité importante de DMA par habitant, après tri celle des **ordures ménagères résiduelles** (OMR) se situe dans la moyenne nationale (242 kg/hab contre 245 kg).

### Grâce au tri, les quantités d'ordures ménagères résiduelles se réduisent

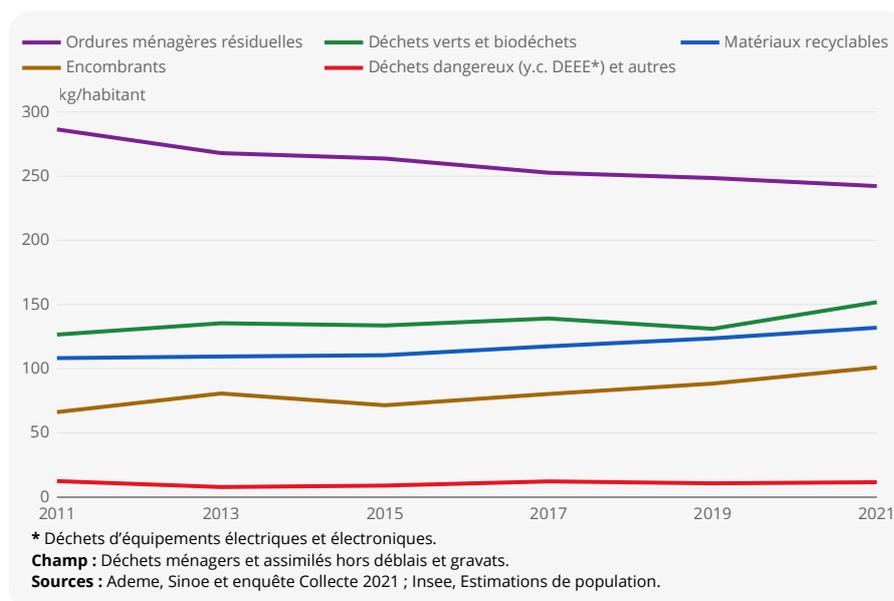
En Normandie, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par habitant a augmenté de 6 % en dix ans, plus qu'au niveau national (+3 %, alors que l'objectif visait une réduction de 10 % entre 2010 et 2020) ; une hausse constatée également dans toutes les autres régions métropolitaines, hormis le Grand Est. En revanche, sur la même période, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a fortement baissé ► [figure 2](#) : -15 % en Normandie et -14 % au niveau national. Les OMR ne représentent plus que 38 % des déchets collectés en Normandie en 2021 (44 % au niveau national). Ce résultat a été rendu possible grâce à l'amélioration du tri. Les quantités recueillies en collectes séparées ou déposées en déchèterie ont ainsi nettement progressé sur la période ► [encadré](#).

En dix ans, les quantités de déchets verts ou biodéchets collectés par habitant ont augmenté de 20 % en Normandie (+18 % en France métropolitaine), avec 152 kg/hab. collectés en 2021 ; celles de matériaux recyclables de 22 % (+17 % au niveau national), soit 132 kg/hab. en 2021. Les quantités d'encombrants (101 kg/hab. en 2021) ont progressé à un rythme bien plus rapide, en Normandie (+53 %) comme au niveau métropolitain (+34 %), peut-être en lien avec une meilleure gestion de leur collecte et moins de dépôts sauvages. Le développement du tri a été encouragé par les campagnes de sensibilisation, le renforcement des consignes de tri, l'amélioration des infrastructures de collecte, la multiplication des points d'apports et l'aggravation des sanctions contre les dépôts illégaux.

### La moitié des déchets ménagers est valorisée

La **valorisation** des déchets, qui s'oppose à l'élimination ou l'incinération, désigne deux types de procédés : la **valorisation matière** qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la **valorisation organique** qui repose sur le compostage et la méthanisation. En Normandie, 50 % des

## ► 2. Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par type en Normandie

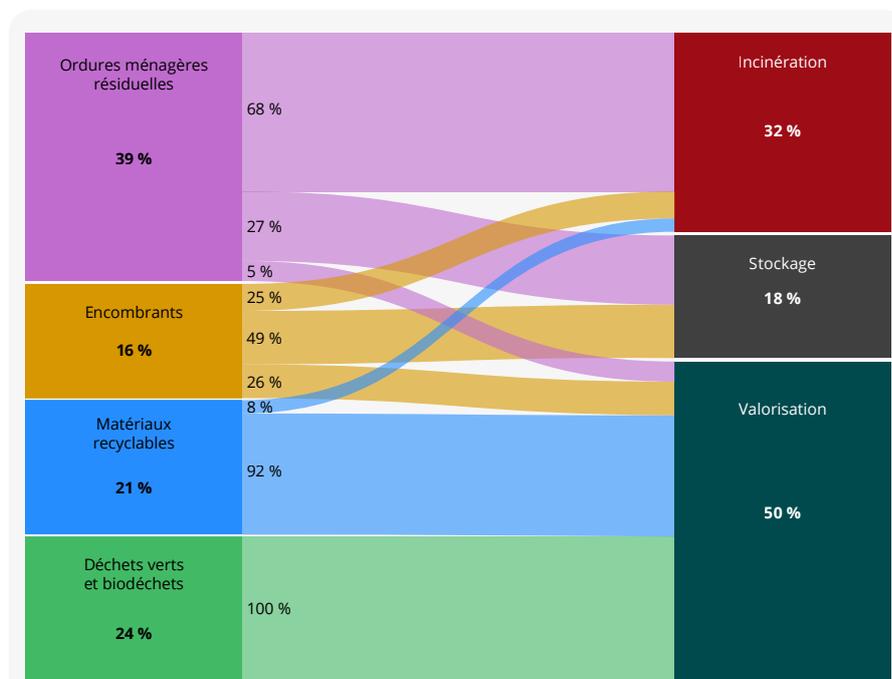


déchets ménagers et assimilés, hors déblais et gravats, ont été **valorisés** en 2021 ► [figure 3](#), un taux proche de la moyenne nationale (48 %). Les déchets non valorisés sont principalement incinérés avec récupération d'énergie (32 %) ou dirigés vers une installation de stockage (18 %), souvent sous forme d'enfouissement. L'objectif de valorisation d'au moins 55 % des déchets ménagers fixé par la loi de 2015 n'est

atteint, en 2021, que dans trois régions métropolitaines (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Pays de la Loire).

Les matériaux recyclables (papiers, cartons, verre, métaux, plastiques, textiles, etc.) sont presque totalement valorisés (92 % des quantités collectées). Il s'agit quasi exclusivement d'une valorisation qui permet d'intégrer les matières contenues dans les déchets dans un processus industriel

## ► 3. Déchets ménagers et assimilés collectés par type de déchets en 2021, et leur destination



**Lecture** : En 2021, les ordures ménagères résiduelles représentent 39 % du tonnage collecté de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats, déchets dangereux et autres déchets). 68 % sont destinés à l'incinération, 27 % au stockage et 5 % à la valorisation.

**Champ** : Déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats ; les déchets dangereux et les autres déchets de quantités significativement plus faibles dont la destination n'est pas connue ne sont pas représentés pour ne pas surcharger inutilement le graphique.

**Source** : Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 (traitement Insee).

pour fabriquer de nouveaux objets ou emballages. Le reste des matériaux recyclables non valorisés est incinéré. La totalité des déchets verts et biodéchets est valorisée, essentiellement pour être transformée en compost ou méthanisée pour produire de l'énergie renouvelable. Les encombrants sont plus difficilement valorisables et le sont moins bien en Normandie qu'au niveau national (26 % des tonnages collectés contre 39 %). Un quart est incinéré avec récupération d'énergie et la moitié restante est stockée. Les ordures ménagères résiduelles, souvent récupérées en mélange dans les poubelles classiques (les « poubelles grises »), sont difficiles à valoriser en raison de leur absence de tri préalable. Moins de 5 % de ces déchets sont valorisés. Ils sont principalement incinérés (68 %) et le reste est stocké (27 %).

### Des quantités de déchets par habitant souvent élevées dans les intercommunalités touristiques du littoral

Depuis 2015, les opérations de collecte et traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) qui peuvent transférer totalement ou en partie cette compétence à un syndicat mixte. La quantité de déchets ménagers par habitant varie fortement d'une intercommunalité à l'autre, du simple au double en Normandie : de 420 kg par an par habitant dans la communauté de communes (CC) Isigny-Omaha Intercom à 960 kg/hab. dans la CC Terre d'Auge ► **figure 4**. Elle est faible dans les communautés urbaines, comme celles d'Alençon (450 kg/hab.), de Caen la Mer (540 kg/hab.) et du Havre Seine Métropole (570 kg/hab.) ainsi que dans la Métropole Rouen Normandie (540 kg/hab.). Cela s'explique notamment par la moindre présence de maisons individuelles et donc une production plus faible de déchets verts dans ces zones urbaines.

Les quantités de déchets ménagers par habitant sont élevées dans un certain nombre d'intercommunalités situées sur le littoral, présentant souvent un caractère touristique. En effet, sur ces territoires, la quantité de déchets rapportée à la population résidente est élevée en raison d'une population résidentielle (comprenant aussi les touristes, bi-résidentiels ou encore propriétaires de résidence secondaire) parfois importante. Ainsi, le **taux de fonction touristique** (c'est-à-dire le nombre de lits touristiques pour 100 habitants) est élevé et la quantité de déchets importante dans plusieurs communautés de communes (CC) littorales du Calvados : Terre d'Auge (960 kg/hab.), Normandie-Cabourg-Pays d'Auge (910 kg/hab.), Cœur de Nacre (850 kg/hab.) et Bayeux Intercom (800 kg/hab.).

### ► Encadré - La moitié des déchets ménagers et assimilés est déposée dans les 268 déchèteries normandes

La collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée au moyen de trois types de circuits. En 2021, près de 2,4 millions de tonnes de ces déchets, y compris déblais et gravats, ont été collectés en Normandie. Un peu plus du tiers (34 %) est recueilli via les poubelles « tout venant » (poubelles grises) collectées en porte-à-porte ► **figure**. Près de 18 % provient de la **collecte séparée**, c'est-à-dire des poubelles de tri et des points d'apport volontaire disposés dans les communes. La moitié restante (49 %) est déposée dans les déchèteries.

Le tri s'est fortement développé, grâce aux collectes séparées et aux apports en déchèterie, permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles. En Normandie, la quantité de déchets recueillis en collectes séparées a progressé de 15 % en dix ans et celle déposée en déchèterie de 34 %.

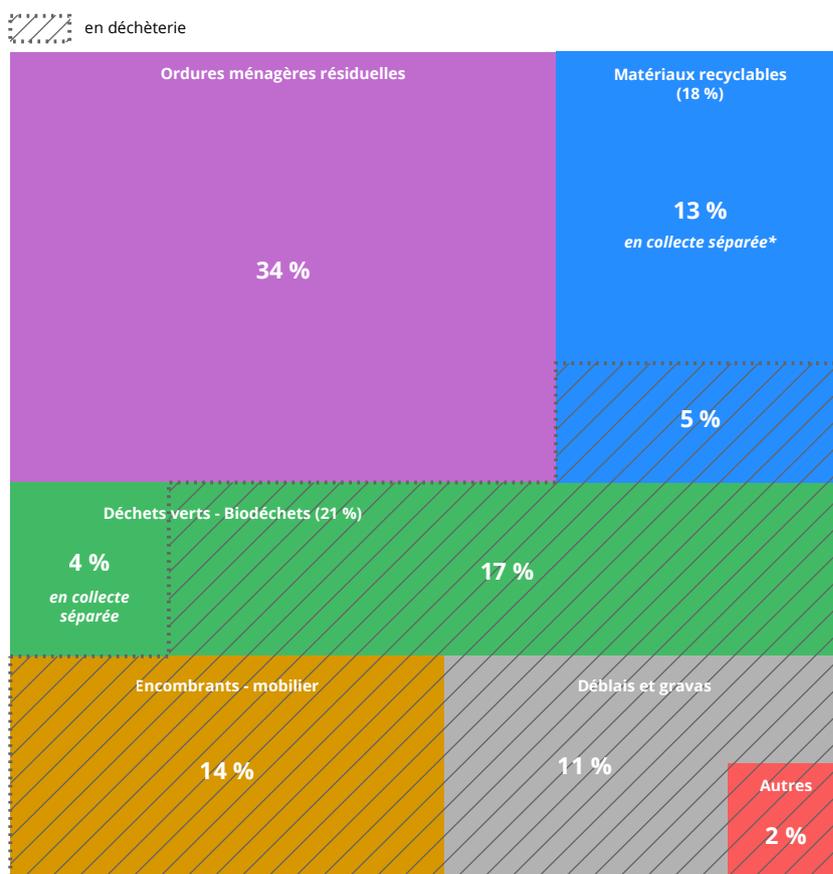
Dans la région, les déchets verts-biodéchets et les matériaux recyclables représentent respectivement 32 % et 28 % des déchets triés (donc hors ordures ménagères résiduelles). Les encombrants (20 %) et les déblais et gravats (17 %) viennent ensuite.

Les Normands peuvent apporter leurs déchets ménagers dans une des 268 déchèteries présentes sur le territoire régional. On compte ainsi 8 déchèteries pour 100 000 habitants en Normandie (7 au niveau national). L'Orne est particulièrement bien dotée avec 16 déchèteries pour 100 000 habitants, à l'inverse de la Seine-Maritime (5 pour 100 000 habitants) ; les autres départements normands étant proches de la moyenne régionale.

Par ailleurs, près de 190 installations de traitement des déchets ménagers et assimilés sont présentes sur le territoire régional. Près de la moitié des tonnages collectés en Normandie font ainsi l'objet d'une **valorisation organique** ou **matière**. Celle-ci peut s'effectuer dans une des 65 installations procédant au compostage ou dans les quatre dédiées à la méthanisation pour ce qui est de la valorisation organique, ou encore dans une des 32 installations procédant à la valorisation matière par broyage. Les déchets restants sont soit incinérés avec récupération d'énergie dans les 28 installations réalisant ce type d'opération, soit dirigés vers les 28 installations de stockage. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations de stockage s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

En 2021, la **tarification incitative** est en place dans six intercommunalités normandes et ne concerne la quasi-totalité de leur population que dans trois d'entre elles. Seulement 3 % de la population normande est ainsi couverte par cette tarification, nettement moins qu'au niveau national (9 %).

### Décomposition des déchets ménagers et assimilés par type de déchet et mode de collecte en Normandie



\* Emballages, journaux, magazines.

**Lecture :** En 2021, les matériaux recyclables représentent 18 % des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés en Normandie. 41 % des matériaux recyclables sont collectés en déchèterie, soit 5 % des déchets ménagers et assimilés.

**Champ :** Déchets ménagers et assimilés y compris déblais et gravats.

**Sources :** Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 (traitement Insee).

C'est aussi le cas dans la Manche dans les CC de Coutances Mer et Bocage (740 kg/hab.) et de Granville, Terre et Mer (730 kg/hab.) ainsi qu'en Seine-Maritime dans la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglomération (890 kg/hab.) et dans les CC Villes Sœurs (880 kg/hab.) et Côte d'Albâtre (860 kg/hab.).

D'autres facteurs peuvent également influencer sur la production de déchets [Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F., 2025 ► **pour en savoir plus**]. « Toutes choses égales par ailleurs », plus le niveau de vie des populations aisées (mesuré par le neuvième décile) est élevé, plus les quantités de déchets ménagers collectés par habitant tendent à augmenter. De même, les quantités collectées par habitant augmentent avec la part des ménages composés d'une seule personne. Ainsi, au-delà de son caractère touristique, la CC Granville, Terre et Mer se distingue par une forte proportion de personnes seules et un niveau de vie parmi les plus élevés de la région. De même, en plus de leur caractère touristique, la CC Cœur de Nacre présente un niveau de vie des populations aisées élevé, tandis que l'intercommunalité de Bayeux Intercom se caractérise par une forte proportion de personnes seules.

En dehors de la CC d'Isigny-Omaha Intercom (420 kg/hab.), les intercommunalités ayant les quantités de déchets ménagers par habitant les plus faibles de la région sont les communautés de communes Sources de l'Orne (450 kg/hab.), limitrophe de la CU d'Alençon, Pays de Conches (460 kg/hab.) au centre de l'Eure et Inter-Caux-Vexin (480 kg/hab.) à l'est de la Seine-Maritime. Dans ces intercommunalités, la part de résidences secondaires est plutôt faible. ●

Bruno Mura, Jessica Panchout (Insee)

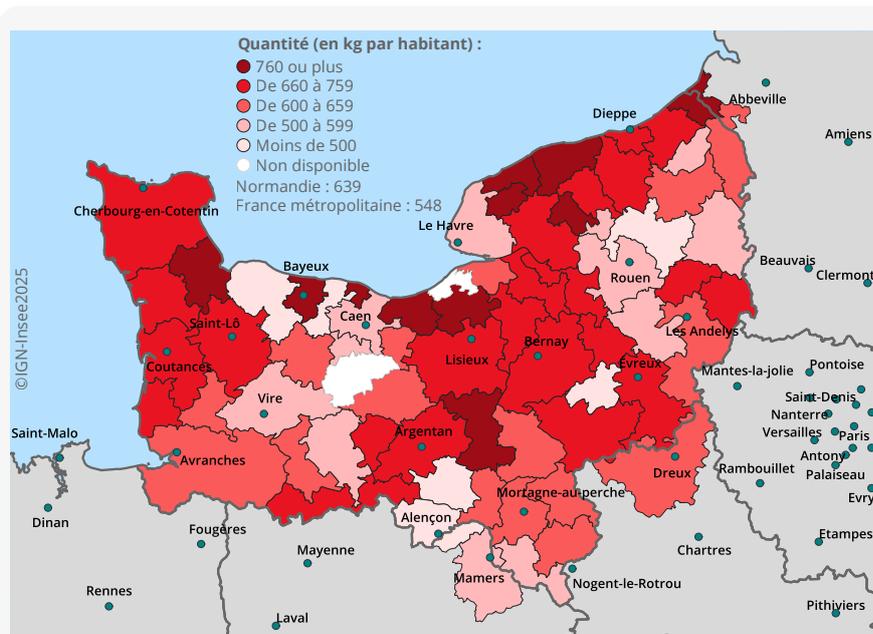


Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

#### ► Sources

Les données utilisées dans cette publication sont issues de l'**enquête Collecte** auprès des collectivités françaises ayant la compétence de collecter les déchets ménagers et assimilés et de l'**enquête Traitement des ordures ménagères** auprès des installations de traitement qui accueillent des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets, enquêtes menées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

## ► 4. Quantité de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) collectés par intercommunalité



**Champ :** Déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats.

**Sources :** Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 ; Insee, Estimations de population.

#### ► Définitions

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** hors déblais et gravats comprennent d'une part les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages. Ils comprennent également les « assimilés » qui sont les déchets d'activités économiques d'origine artisanale et commerciale qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières par le service public. Ces déchets assimilés représenteraient moins de 20 % des quantités collectées. L'unité pour mesurer les quantités de déchets collectés annuellement est le nombre de kilogrammes par habitant, écrit de manière abrégée par kg/hab.

Les **ordures ménagères résiduelles (OMR)** sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source. La **collecte séparée** correspond à la fois aux déchets récupérés par les poubelles de tri, et à ceux des points d'apport volontaires pour le verre, les journaux-magazines, etc.

La **valorisation** s'oppose à l'élimination et l'incinération. Elle désigne deux types de procédés, la **valorisation matière** qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la **valorisation organique** qui repose sur le compostage et la méthanisation.

La **tarification incitative** module la facturation des usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent. Elle encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

Le **taux de fonction touristique** est le nombre de lits touristiques pour 100 habitants.

Le nombre de lits touristiques est estimé à partir des ratios suivants : pour les hôtels (deux lits par chambre), les campings (trois lits par emplacement) et les résidences secondaires (cinq lits par résidence secondaire).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

#### ► Pour en savoir plus

- **Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F.**, « Les déchets ménagers et assimilés : plus de 600 kg collectés par habitant en 2021, le tri en hausse de plus de 20 % en 10 ans », Insee Première n° 2055, juin 2025.
- **Sztrakoniczky T., Brion D.**, « Le tri et la valorisation des déchets ménagers progressent », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 111, septembre 2023.
- « Déchets chiffres-clés - Édition 2024 », ADEME, Faits & Chiffres, août 2024.
- « Valorisation des déchets verts en France », FranceAgriMer, Les synthèses de FranceAgriMer/ Biomasse, mai 2015.

